

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019**

**PRESENTS** : Messieurs A. VERNISSE – N. DUBOIS – D. QUEZET – S. GUYOT.

Mesdames L. BISCHOFF - D. DEVAUX - R. POUPELIN – V. BONNEMOY et O. TIERSONNIER

**Secrétaire de séance** : R. POUPELIN

*Le compte rendu de la séance du 6 août est approuvé à l'unanimité*

### **Des informations sur la vie de la commune sont données aux membres du conseil municipal.**

- Rentrée scolaire, 48 élèves au RPI – réunion parents d'élèves prévue le jeudi 24 octobre à 19 heures à Trézelles.
- Distribution du bulletin N° 13.
- A compter du 14 Octobre, début des travaux, les bureaux de la mairie seront transférés dans les locaux de l'agence postale.
- Compte rendu de la journée européenne du patrimoine.
- Réunion information complémentaire santé organisée par la Communauté de Communes.
- Bilan financier.

### **AMENAGEMENT DE LA MAIRIE EN Y INTEGRANT L'AGENCE POSTALE.**

Suite à l'appel d'offre passée sous la procédure adaptée, du 6/09/2019, concernant les travaux de réhabilitation de la mairie en y intégrant l'agence postale, la commission communale des travaux s'est réunie le vendredi 27 septembre 2019 pour l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre : Sarl Architecture Olivier Rouyer.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider, pour chaque lot, le choix des entreprises retenues ainsi que le montant des travaux. Le critère de sélection étant 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix.

- Gros œuvre – désamiantage	- Ets VAUDELIN.....	42 145,10 €
- Menuiseries Alu et PVC		
Serrurerie	- Ets ALUMETAL .....	23 931,50 €
- Menuiserie Bois	- Menuiserie TABLET .....	6 328,00 €
- Plâtrerie Peinture		
Faux plafonds	- Ets METAIRIE.....	26 333,80 €
- Carrelage - Faïence	- Ets CARREAUX 3000 .....	8 188,30 €
- Plomberie – Sanitaires	- Ets MONIER GENIE CLIM .....	5 275,82 €
- Electricité		
Chauffage électrique	- ENERGY SYSTEM.....	17 504,00 €

Le montant total des travaux s'élève à 129 706,52 € HT soit 155 647,82 € TTC pour une estimation initiale de 130 200,00 € HT soit 156 240,00 €

Après échange, le Conseil approuve à l'unanimité le choix des entreprises, ainsi que le coût des travaux et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents et avenants relatifs au marché de travaux.

### **MAINTENANCE ANNUELLE DES EXTINCTEURS.**

Le Maire rappelle qu'il y a obligation de faire vérifier chaque année les extincteurs, les années précédentes cette vérification était faite gratuitement par notre assurance, mais à compter de 2019, nous devons prendre en charge cette dépense.

Nous avons reçu deux propositions, après examen, il s'avère que le choix se porte sur l'Ets SPARA de Moulins qui semble la plus intéressante.

Les membres à l'unanimité, acceptent cette proposition et autorise le maire à signer la convention de maintenance préventive d'extincteurs mobiles.

### **PRISE DE COURANT AU BAR - RESTAURANT.**

Le Maire informe l'assemblée que les gérants du Bar Restaurant lui ont fait part de leur souhait d'avoir deux prises de courants à l'extérieur du bâtiment afin de pouvoir installer leur machine à glace et une rôtissoire.

Deux devis ont été demandés, après examen des propositions faites, les membres, à l'unanimité décident de retenir le devis de l'Ets Actif Elec de Trévol pour un montant de travaux à **753,13 € HT soit 903,76 € TTC.**

### **DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE TREZELLES PARMIS LES COMMUNES SINISTREES AU TITRE DE LA SECHERESSE 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De solliciter auprès de l'Etat la reconnaissance de l'état de calamité agricole sécheresse pour l'année 2019 et ce sur tout le territoire de la commune de TREZELLES ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance ;
- De solliciter l'Etat pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.).

### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE 2019.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a été informé par plusieurs administrés qu'ils avaient constaté des dégâts importants sur leurs habitations suite à la sécheresse de l'été 2019.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de solliciter la reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2019 pour la commune de Trézelles auprès des services de l'Etat.